

#### **\*Sous réserve d'habilitation**

L'ERFAN met en œuvre exclusivement les blocs 4 et 5, option Natation Course, de la formation.  
Concernant les autres disciplines un accord national avec la FFN permet de préparer le Bloc 5 avec l'INFAN.



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### CERTIFICATION PROFESSIONNELLE VISEE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau 4. Le Moniteur Sportif de Natation est un professionnel des activités de la natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

Seuls les clubs de la FFN font appel à la certification « Moniteur Sportif de Natation » dans la mesure où celle-ci est centrée sur le métier d'entraîneur de niveau régional, la FFN détenant le monopole de la compétence d'entraînement dans les différentes disciplines sportives dont la fédération est la seule à avoir reçu la délégation du Ministère des Sports. Les compétences professionnelles visées sont évaluées conformément aux référentiels nationaux de certification en vigueur.

### NIVEAU DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) <https://www.optionmetier.fr/referentiels/fiches-rncp/RNCP39098/>

Code RNCP : 39098

1. Code(s) NSF : 335 Animation sportive, culturelle et de loisirs
2. Formacode(s)
  - 15436 : éducation sportive
  - 15491 : Natation
3. Certification professionnelle accessible par voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
4. Texte réglementaire en vigueur [Décision du 31.05.2024 portant enregistrement dans le RNCP et le répertoire spécifique](#)

### MÉTIER VISE

Le Moniteur Sportif de Natation met en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la FFN :

1. Prévention et gestion des incidents et des accidents
2. Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
3. Conduite en sécurité de son action dans le cadre du plan d'Aisance Aquatique, du plan « J'apprends à Nager », des différents tests de l'École de Natation Française (ENF) et de l'apprentissage des nages, départs et virages
4. Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et de séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
5. Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants
6. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club
7. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club
8. Accueil et accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'un club



## PUBLICS ET PRÉREQUIS



### 1 - PRÉREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement dans les livrets référentiels du Moniteur Sportif de Natation

Seulement les Bloc 4 et Bloc 5 du MSN sont ouverts. Cette formation est accessible aux personnes titulaires d'un BPJEPS AAN à jour de leur formation continue.

Prérequis pour entrer en formation « Moniteur Sportif de Natation » pour les titulaires du BPJEPS AAN

1. Être âgé(e) de 16 ans minimum\*
2. Être licencié(e) à la Fédération Française de Natation
3. Être titulaire au minimum du PSE1 ou son équivalent assorti de la mise à jour de la formation continue
4. Attester de la compétence à satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie (voir ci-dessous) pour la formation ou être titulaire du Brevet Fédéral de la FFN à jour de la formation continue ou fournir un justificatif permettant d'attester de 1 année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la FFN
5. Avoir réalisé une performance lors d'une compétition officielle dans la discipline choisie pour la formation : une extraction de  
la base de données fédérale est à fournir ;  
Ou  
- être titulaire d'un Brevet Fédéral de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ;  
Ou  
- fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation
6. Être titulaire du BPJEPS AAN à jour de la formation continue

\*Tous les jeunes ayant 16 ans au 31 décembre de l'année de la formation peuvent entrer en formation au Moniteur sportif de natation.

Le passage de la certification est possible avant l'âge minimum requis pour la délivrance du diplôme (18 ans pour le Moniteur sportif de natation) mais la délivrance du diplôme ne peut se faire qu'au jour anniversaire des 18 ans.

Exemple : un stagiaire né le 21 décembre 2008 peut entrer en formation au Moniteur sportif de natation sur une formation débutant en janvier 2025 et passer sa certification en septembre 2025. Son diplôme ne pourra toutefois lui être délivré qu'à partir du 21 décembre 2026

### Le test de sécurité

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé, l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- \* Départ libre du bord du bassin,
- \* Un parcours en nage libre,
- \* Une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- \* Une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- \* Un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- \* La sortie de l'eau de la victime.

Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation suivants :

- Être titulaire au minimum du Premiers Secours en Équipe de niveau 1, à jour de sa formation continue (ils devront l'être au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle)
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50m (ils devront satisfaire au test de sécurité au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle)
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique personnelle dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire d'un Brevet fédéral à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

La durée de validité du livret de formation du Moniteur Sportif de Natation :

L'entrée en formation fait l'objet de la délivrance d'un livret de formation dont la validité ne peut dépasser deux saisons sportives.

A l'issue de ces deux saisons le stagiaire n'ayant pas validé son Moniteur sportif de Natation s'inscrit sur une nouvelle session de formation et effectue alors un nouveau positionnement organisé par l'organisme de formation.

## 2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent s'inscrire via le dossier d'inscription à demander à :

[erfan@natation-region-sud.org](mailto:erfan@natation-region-sud.org)

ou disponible sur le site internet : [Ligue Région Sud Natation](http://Ligue Région Sud Natation)

Pour être considéré comme recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

Pièces à fournir pour s'inscrire à la formation « Moniteur Sportif de Natation » ouvert aux titulaires du BPJEPS AAN

1. Un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation
2. Une copie au minimum du diplôme PSE1 ou son équivalent à jour de la formation continue
3. Une attestation du Directeur Technique Nationale de la natation justifiant du niveau de pratique personnelle de niveau régional au moins ou une copie du BF1 de la FFN à jour de la formation continue ou un justificatif permettant d'attester de 2 années de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la FFN
4. Une copie du diplôme du BPJEPS AAN
5. D'autres documents seront demandés dans le dossier d'inscription



**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 4 SEPTEMBRE 2026**

**Tout dossier incomplet ou transmis hors délai pourra être déclaré irrecevable.**

## 3 – POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence, d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis. Il permet également d'identifier les besoins éventuels d'accompagnement pédagogique ou d'adaptation de parcours.

Lors de son entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire, de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée. Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

**Date du positionnement** : Les 5 – 6 et 7 octobre 2026

**Contenus** : le positionnement aura lieu en 2 phases :

1. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (PIF) : le vendredi 9 octobre et le lundi 12 octobre 2026 en Visio

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explication, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique permettra de réaliser :

- Un relevé des souhaits du stagiaire
- Un bilan de ses expériences vécues
- Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires)

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire

## 2. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation (PIF)

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation en prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



## CONTENUS DE LA FORMATION

### LES CONTENUS

Cette formation apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques

1. Mettre en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
2. Participation au fonctionnement de la structure

### LES COMPÉTENCES VISÉES

1. Être capable d'accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale
2. Être capable d'entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

### LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation les 2 blocs de compétences avec les contenus suivants :

#### BLOC 4 : ACCOMPAGNER DES DIRIGEANTS AU SEIN DE LA STRUCTURE FEDERALE

- A1 - Accompagnement des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale
- A2 - Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté

#### BLOC 5 : ENTRAINER EN SÉCURITÉ DANS LE CADRE D'UNE PRATIQUE COMPÉTITIVE AU SEIN D'UNE STRUCTURE FEDERALE

- A1 - Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
- A2 - Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
- A3 - Evaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions



## ORGANISATION DE LA FORMATION

### ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Ligue Natation Région Sud a été habilité par l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation pour la mise en œuvre de cette formation.

## DATES

| Dates extrêmes de la formation                    | Durée de la formation | Date de clôture des inscriptions | Date du positionnement                 |
|---------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------------------|
| Du 05/10/2026 au 14/05/2027 (hors certifications) | 7 mois                | 4/09/2026                        | 05/10/2026<br>06/10/2026<br>07/10/2026 |

## RYTHME DE L'ALTERNANCE

Pour l'alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique : les heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et seront réparties de octobre 2026 à mai 2027

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le Plan Individuel de Formation (PIF)

## DÉCOUPAGE DES VOLUMES HORAIRE DE LA FORMATION

|                                                     |                     |                                   |                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| <b>Volume horaire Total</b>                         | <b>453,5 HEURES</b> |                                   |                     |
| <b>Détail du parcours individualisé du candidat</b> | <b>En centre</b>    |                                   | <b>343,5 heures</b> |
|                                                     |                     | Dont pratique avec les formateurs | 85 h                |
|                                                     |                     | Dont distanciel                   | 88,5 h              |
|                                                     | <b>En structure</b> |                                   | <b>110 heures</b>   |

|                                                                                                                  | Volumes horaires Présentiel | Volumes horaires de Pratique avec le Formateur | Volumes horaires distanciel | Volumes horaires Alternance |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Présentation formation aux stagiaires et positionnement (Autres)</b>                                          | 21 h                        |                                                | 1 h                         |                             |
| <b>Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale</b>                                      | 29 h                        | 4 h                                            | 40,5 h                      | 20                          |
| <b>Bloc 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitives au sein d'une structure fédérale</b> | 105,5 h                     | 81 h                                           | 47 h                        | 90 h                        |
| <b>Bilan de formation</b>                                                                                        | 14,5 h                      |                                                |                             |                             |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                                                                             | <b>170 H</b>                | <b>85 H</b>                                    | <b>88,5 H</b>               | <b>110 H</b>                |

## CALENDRIER DES PÉRIODES EN FORMATION/ALTERNANCE

Le calendrier sera communiqué après la validation de l'inscription à la formation

Les modifications éventuelles seront transmises par voie électronique à l'adresse communiquée par le stagiaire

## HORAIRES DE FORMATION

Les horaires seront communiqués après la validation de l'inscription à la formation

## SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 20 stagiaires

## LIEUX DE FORMATION

### Salles de formation

CREPS AIX EN PROVENCE- 62 chemin du Viaduc – 13090 AIX EN PROVENCE (à confirmer)

Salle des clubs partenaires de la région SUD

### Centre aquatique pédagogique

Piscine Région SUD (à confirmer)

Les lieux de formation devront être conformes aux exigences d'accessibilité, de sécurité et aux besoins pédagogiques de la formation.

## LIEUX ET MODALITÉS D'ALTERNANCE

### Structures d'alternance

Dans le cadre de cette formation Moniteur Sportif de Natation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 110 heures au sein d'une structure associative affiliée à la Fédération Française de Natation.

Lors de son inscription, le candidat devra remettre à l'ERFAN Provence-Alpes Côte d'Azur une lettre du Président de sa structure précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au MSN au sein de la structure, ainsi qu'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation.

Une convention de mise en situation professionnelle sera alors éditée et transmise à toutes les parties pour signature.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domicile.

Les activités réalisées en alternance doivent permettre le développement progressif des compétences professionnelles visées par les blocs de compétences concernés

### Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur agréé par l'ERFAN, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au minimum d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 1 an, doit obligatoirement être majeure et agréer par l'ERFAN.

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du Comité de Direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

Le tuteur participe au suivi pédagogique, à la traçabilité des activités réalisées et à l'évolution formative du parcours du stagiaire.





## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET DE SUIVI

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur des méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôle dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupe

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

Les ressources pédagogiques numériques, plateformes et outils distanciels utilisés dans le cadre de la formation sont accessibles au stagiaire selon les modalités définies par l'ERFAN.

### MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DÉDIÉS A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

#### Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées
2. vidéo projecteur
3. tableau papier
4. connexion internet
5. matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

#### Centre aquatique

1. bassin de natation
2. des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

#### Supports pédagogiques

1. exercices pratiques – photocopies – présentation Powerpoint – supports multimédias
2. Zoom pour Visio

Les stagiaires s'engagent à respecter les règles d'utilisation des équipements, des plateformes numériques et des ressources pédagogiques mises à disposition.

### MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par le stagiaire et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel, lors des séquences en Visio, par le tuteur lors des séquences en alternance
3. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
4. Utilisation d'un livret stagiaire
5. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance

Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer un entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

Les bilans, comptes rendus, feuilles d'émargement, évaluations et documents de suivi peuvent être conservés sous format numérique conformément aux exigences réglementaires applicables.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de l'INFAN

### ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 2 UC est nécessaires pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 2 Blocs de compétences a lieu lors d'un jury national présidé par le Directeur Technique National ou son représentant.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, datées, etc....).

L'ensemble des Blocs doit être validé pour l'obtention du diplôme.

Pour toutes les épreuves d'évaluation certificative, les commissions d'évaluation sont composées de 2 personnes dont :

- un représentant de l'ERFAN ou de l'INFAN
- le DTN ou son représentant

Les membres de chaque commission d'évaluation sont proposés par l'ERFAN ou l'INFAN et leur désignation est validée par le Directeur Technique National.



| BLOCS concernés | Blocs concernés | Sous-blocs concernés         | Nature et durée de l'épreuve                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------|-----------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>BLOC 4</b>   | A1, A2,         | A1C1,<br>A2C2, A1C2,<br>A2C1 | <p><u>Epreuve n°1 : Mise en situation reconstituée</u><br/> Objectif de l'épreuve :<br/> Évaluer l'intégration des bénévoles dans la dynamique fonctionnelle de la structure en partageant son organisation, ses acteurs clés et en mobilisant des techniques de base de communication afin de renforcer l'équipe de dirigeants et les liens d'appartenance.<br/> Compétence évaluée : A1C1<br/> Durée :<br/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation : 10 minutes maximum</li> <li>• Mise en situation : 10 minutes maximum</li> <li>• Durée totale : 20 minutes</li> </ul> </p> <p><u>Epreuve n°2 : Mise en situation reconstituée</u><br/> Objectif de l'épreuve :<br/> Évaluer l'accompagnement des dirigeants dans la mise en œuvre des politiques ministérielles citoyennes.<br/> Compétence évaluée : A2C2<br/> Durée :<br/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation : 10 minutes maximum</li> <li>• Mise en situation : 10 minutes maximum</li> <li>• Durée totale : 20 minutes</li> </ul> </p> <p><u>Epreuve n°3 : Mise en situation réelle</u><br/> Objectif de l'épreuve :<br/> Évaluer l'accompagnement des dirigeants dans la réalisation de tâches administratives et techniques liées aux activités sportives de la structure, en utilisant les différents espaces numériques et outils dédiés.<br/> Compétence évaluée : A1C2<br/> Durée :<br/> - Durée totale : 15 minutes</p> <p><u>Epreuve n°4 : Étude de cas support d'une production écrite suivie d'une question / réponse avec le jury</u><br/> Conditions de déroulement de l'épreuve :<br/> Cette épreuve consiste en une étude de cas sur la base de sujets proposés par le jury national de certification décrivant un des parcours favorisant l'accès aux métiers du champ des activités aquatiques et de la natation, suivi d'une question / réponse portant sur la sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales.<br/> Le candidat produit tout d'abord un écrit d'une page recto présentant un parcours illustratif d'insertion dans les métiers de la Fédération française de natation et des activités aquatiques et de la natation puis répond à la question posée.<br/> Cette épreuve se déroule en centre et permet d'évaluer la compétence A2C1. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.<br/> Durée de la préparation :<br/> 15' maximum pour préparer le sujet et la réponse à la question.<br/> Durée de l'écrit et de la réponse à la question / réponse : 15' maximum.<br/> Durée totale de l'épreuve : 30' maximum.</p> |

|               |            |                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------|------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>BLOC 5</b> | A1, A2, A3 | A2C1, A2C2,<br>A1C1, A1C2,<br>A2C3, A3C1<br>A3C2<br>A1C3 | <p><u>Epreuve n°1 : Mise en situation réelle</u></p> <p>Conditions de déroulement de l'épreuve :<br/>           Cette épreuve consiste en une mise en situation réelle en structure sur la conduite de la séance d'entraînement dans le cadre des pratiques compétitives en cohérence avec la conception du cycle d'entraînement. Cette épreuve de mise en situation réelle se déroule en structure d'alternance avec pour support un groupe de 4 sportifs minimum participant aux compétitions régionales (hors public Master)<br/>           Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.<br/>           Elle porte sur la conduite en sécurité d'une séance d'entraînement et les moyens facilitant l'autonomie du sportif dans le cadre des pratiques compétitives en cohérence avec la conception du cycle d'entraînement. Elle permet d'évaluer les compétences A2C1, A2C2.<br/>           Durée totale de l'épreuve : 45' minimum dans l'eau (si séquence à sec, celle-ci ne doit pas excéder 15').<br/>           (La durée de la séance doit permettre son déroulé normal sans avoir à l'abréger pour le seul motif de l'évaluation).</p> <p><u>Epreuve n°2 : Entretien à la suite de la mise en situation réelle</u></p> <p>Conditions de déroulement de l'épreuve :<br/>           Cette épreuve consiste en un entretien devant un jury portant sur :<br/>           La conception d'un cycle d'entraînement compétitif,<br/>           La conception d'une séance d'entraînement compétitif,<br/>           L'encadrement en sécurité d'un groupe de mineurs en déplacement ou en stage,<br/>           L'évaluation de la progression des sportifs<br/>           L'adaptation de son action et de ses activités d'entraînement.<br/>           Cette épreuve se déroule en structure d'alternance.<br/>           Elle est réalisée individuellement par chaque candidat et permet d'évaluer les compétences A1C1, A1C2, A2C3, A3C1, A3C2.<br/>           Durée totale de l'épreuve<br/>           Entretien : 30' maximum.</p> <p><u>Epreuve n°3 : Présentation orale suivie de questions / réponses avec le jury</u></p> <p>Conditions de déroulement de l'épreuve :<br/>           Cette épreuve consiste en une présentation orale suivie de questions / réponses avec le jury, portant sur une action de prévention en matière de dopage et de conduites addictives.<br/>           Cette épreuve se déroule en centre ou en structure. Dans le cas où l'épreuve est organisée en structure, celle-ci doit faire suite aux épreuves 1 et 2 du bloc 5 avec le même jury.<br/>           Elle est réalisée individuellement par chaque candidat et permet d'évaluer la compétence A1C3. Présentation orale :<br/>           Durée pour les deux questions/ réponses : 5' maximum.<br/>           Durée totale de l'épreuve : 20' maximum.</p> |
|---------------|------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Les protocoles d'évaluation, critères de validation, voies et délais de recours sont communiqués aux stagiaires avant les épreuves certificatives.



## DISPENSES, ÉQUIVALENCES, SUITE DE PARCOURS ET PASSERELLES

### DISPENSES

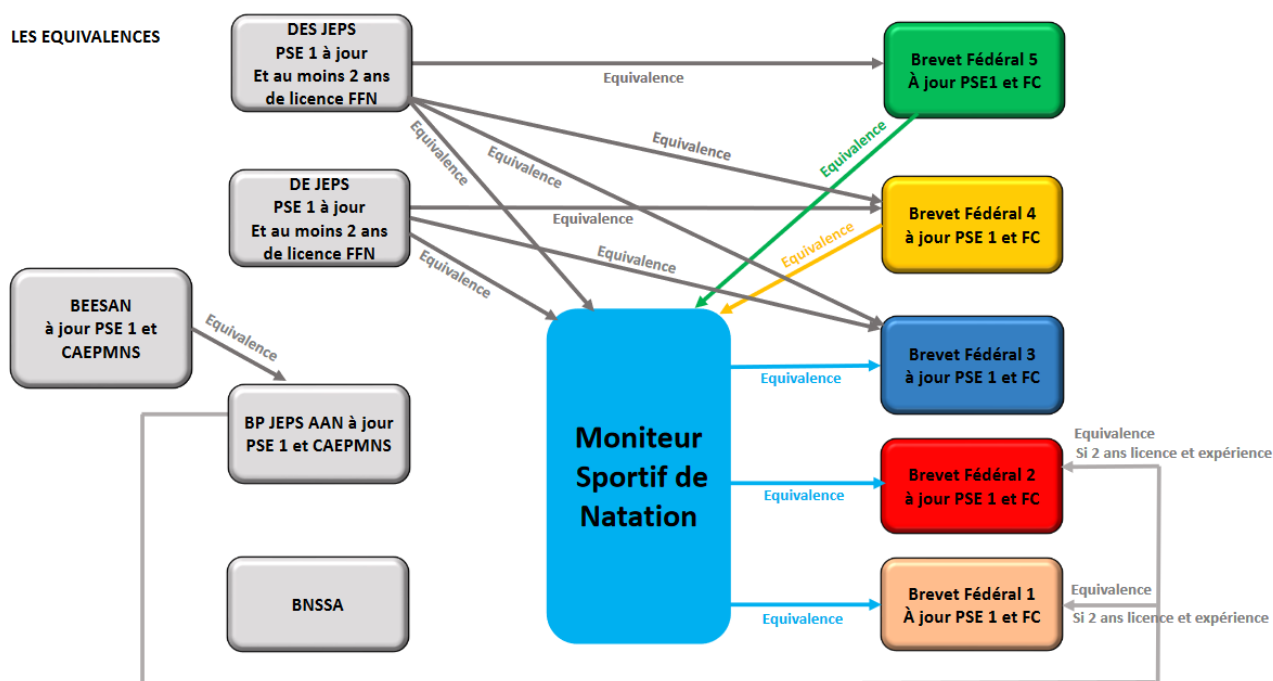
Cette formation est réservée aux titulaires du **BPJEPS AAN à jour de la formation continue**.

Ils sont dispensés :

- du test de sécurité des Prérequis à la Mise en Situation Professionnelle (PRMSP)
- des BLOC 1, BLOC 2 et BLOC 3 du MSN

### ÉQUIVALENCES

1. Les personnes titulaires d'un **BF4 de la FFN** à jour de la formation continue, également titulaires du PSE1 à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du Moniteur Sportif de Natation.
2. Les personnes titulaires d'un **BF5 de la FFN** à jour de la formation continue, également titulaires du PSE1 à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du Moniteur Sportif de Natation.
3. Les personnes titulaires du **DE JEPS** mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo à jour de la formation continue PSE1 et justifiant d'une licence au sein d'une structure de la FFN sur 2 saisons minimum, pouvant comprendre l'année de formation, peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du Moniteur Sportif de Natation.
4. Les personnes titulaires du **DES JEPS** mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou water-polo à jour de la formation continue PSE1 et justifiant d'une licence au sein d'une structure de la FFN sur 2 saisons minimum, pouvant comprendre l'année de formation, peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du Moniteur Sportif de Natation.





Formulaire en ligne à remplir obligatoirement pour pouvoir y prétendre.

#### [Formulaire de demande d'aménagement FFN](#)

Pour tout renseignement complémentaire et/ou étude d'aménagements, veuillez contacter le référent handicap de l'ERFAN.

### ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice). Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française de Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat descriptif à la FFN.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation).
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par mail au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

| REFERENT HANDICAP ERFAN<br>Provence Alpes Côte d'Azur                            | REFERENT HANDICAP FEDERAL                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| André GLAISE<br><a href="mailto:andreglaise@gmail.com">andreglaise@gmail.com</a> | Frédérique CROCHARD<br><a href="mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr">frederique.crochard@ffnatation.fr</a> |

Les demandes d'aménagement font l'objet d'une étude individualisée dans le respect de la confidentialité des informations transmises

Documents pour les personnes en situation de handicap : [Ligue Natation Région Sud](#)



## TARIFS ET FINANCEMENTS

### TARIFS DE LA FORMATION

|                             | Coût total de la Formation | Dont Frais pédagogiques | Dont frais de dossier et d'édition de diplôme |
|-----------------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------|
| MSN titulaire<br>BPJEPS AAN | 5 000 €                    | 4 950 €                 | 50 €                                          |

Les autres frais (déplacements, repas, hébergement etc....) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être prise en charge par les OPCO)

**Toute formation commencée est due en totalité**

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN :

✉ : [erfan@natation-region-sud.org](mailto:erfan@natation-region-sud.org)

☎ : 06 13 64 27 65

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

## FINANCEMENTS

<https://www.natation-paca.org/?COMMENT-FINANCER-MA-FORMATION>



## ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les modalités administratives, pédagogiques et de certification peuvent évoluer afin de respecter les exigences réglementaires, fédérales ou celles des organismes certificateurs.



## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre du présent contrat font l'objet d'un traitement information destiné à la gestion administrative, pédagogique et réglementaire des formations et certifications.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Liberté modifiée, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression des données le concernant.



## MEDIATION A LA CONSOMMATION

En cas de différend relatif à l'exécution, l'interprétation ou à la résiliation du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable.

Dans l'attente des coordonnées du médiateur à la consommation référencé au niveau fédéral, les modalités de recours seront communiquées sur demande par l'ERFAN Provence Alpes Côte d'Azur.



## CONTACTS

### RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

- **André GLAISE** : Référent pédagogique : 06.08.31.30.52
- **Lolita DOYER** : Référente administrative : [erfan@natation-region-sud.org](mailto:erfan@natation-region-sud.org)



## INDICATEURS DE RÉSULTATS

| Session   | Nombre d'apprenants | Taux de réussite | Taux d'abandon | Taux de rupture de contrats | Taux d'insertion professionnelle | Taux de poursuite parcours | Taux retour enquêtes | Satisfaction des stagiaires |
|-----------|---------------------|------------------|----------------|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------|-----------------------------|
| 2020-2021 | 8                   | 100 %            | 0              | 0                           | 100 %                            | 37,50 %                    | 83,33 %              | 8,16/10                     |
| 2023-2024 | 9                   | 89 %             | 1              | 0                           | 100%                             | 22,22%                     | 87,5%                | 7,71/10                     |